



XXXVI^e SESSION
Dakar, 5 au 8 juillet 2010

DOCUMENT N°65

RESOLUTION

« Résolution relative à la nécessité d'une coopération renforcée au sein de la Francophonie sur le plurilinguisme et l'usage du français dans les organisations internationales »

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar (Sénégal) pour sa XXXVI^e Session du 5 au 8 juillet 2010, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

VU ses précédentes résolutions sur la défense de la langue française et du plurilinguisme international, notamment sa résolution de juillet 2005 sur l'usage du Français dans les organisations internationales, ainsi que sa résolution plus récente de juillet 2008 sur des principes d'action pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme,

VU les termes du Vade-mecum sur l'usage de la langue française, adopté à Bucarest lors de la 22^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie en septembre 2006, qui impose des obligations quant à l'utilisation du français dans les instances internationales, en fonction du statut du français sur le territoire des membres de la Francophonie,

VU la Déclaration finale et la Résolution concernant la langue française, adoptée par les Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, au Sommet du septembre 2008, au Québec,

CONSIDERANT que chacune de ses sections membres, associées ou observateurs, doit être plus activement engagée quant à ses devoirs relatifs à son appartenance à la Francophonie, en faisant la promotion des résolutions de l'APF, en identifiant les nouvelles mesures appropriées aux réalités de son pays pour défendre le français et le plurilinguisme international,

REAFFIRMANT que le plurilinguisme est intrinsèquement lié à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture et au développement durable et que son respect réclame l'intervention de tous les acteurs concernés tant au niveau national qu'international,

ENCOURAGE les parlements et les gouvernements à dialoguer, d'une manière régulière, entre eux et avec les organisations de la société civile et les jeunes de leurs pays, pour assurer la visibilité, le dynamisme et l'impact désirés des actions francophones,

PROPOSE aux sections des pays membres de l'OIF de recourir à leur droit de questionner leurs gouvernements, pour savoir ce qu'ils font afin de respecter les normes et les engagements internationaux sur la défense du plurilinguisme institutionnel et du français, et demande aux sections d'informer l'APF sur le dossier des langues,

RECOMMANDE aux gouvernements des pays ayant le français en partage d'impérativement faire preuve de la volonté politique nécessaire et de se doter de mécanismes plus efficaces et des moyens humains et financiers nécessaires à l'accomplissement de leurs obligations comme membres de la Francophonie, et de veiller à la valorisation des outils/instruments/projets francophones mis à leur disposition par l'OIF;

REQUIERT des membres de la Francophonie la mise en œuvre des engagements prévus par le Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les institutions internationales en adoptant des dispositions internes en ce sens, semblables à celles qui ont été adoptées par la France et par le Canada,

SUGGERE aux délégations des pays francophones et aux différentes organisations gouvernementales, parlementaires, ou de la société civile, régionales et internationales, de mieux valoriser les atouts de leur appartenance à la communauté des valeurs de la Francophonie pour accroître la cohérence et l'efficacité de la coopération francophone à l'échelle mondiale en ce qui concerne la promotion de l'usage du Français et le respect de la diversité linguistique,

SALUE les initiatives de coopération avec les ensembles linguistiques mondiaux hispanophone, lusophone, arabophone et anglophone, notamment dans le domaine de la culture, patrimoine commun de l'humanité et vecteur de développement durable et de paix fondées sur le respect des identités nationales,

SE PROPOSE d'évaluer l'état du plurilinguisme et de l'usage du français au sein des organisations parlementaires régionales et internationales et leurs secrétariats internationaux,

S'ENGAGE à privilégier le dialogue avec le Parlement francophone des jeunes et les autres organisations et associations des jeunes francophones, afin de construire une relation pérenne et réactive et d'identifier leurs besoins réels en faveur de l'éducation plurilingue.